

COMMUNE DE
SAINTE-FAUSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres en
exercice:** 10

Présents : 6

Votants: 9

DE_2023_038

L'an deux mille vingt-trois et le cinq octobre à 19 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Fauste régulièrement
convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de BRUNAUD Jean-Marc, Maire.

Sont présents: BRUNAUD Jean-Marc, EURIN Sylvie, IMBERT
Christelle, LAFAYE Christian, NUNES-LOUREIRO Sarah, PERESSINI
Alain

Représentés: MOUYSSSET Jorane, TIBAUT Laurent, TUMSON Edward

Excusés: GERBIER Donatien

Absents:

Secrétaire de séance: PERESSINI Alain

AVIS PORTANT SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE SAINT-AOUSTRILLE

Le 21 octobre 2022, la SAS Centrale Biométhane des Champs Forts (CBFOR) a déposé une
demande d'enregistrement qu'elle a complétée le 24 novembre 2022 pour la création d'une unité de
méthanisation sur la commune de SAINT-AOUSTRILLE, dont le dossier a été jugé complet et
régulier, par rapport de l'inspection des installations classées du 20 septembre 2023.

Une consultation du public de quatre semaines se déroulera du lundi 23 octobre 2023 - 14h au lundi
20 novembre 2023 - 17h30 à la mairie de SAINT-AOUSTRILLE.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé
à donner son avis concernant la demande d'enregistrement pré-citée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable concernant la demande
d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation sur la commune de
SAINT-AOUSTRILLE.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Marc BRUNAUD

Le Secrétaire de séance

RF SOUS-PREFECTURE D'ISSOUDUN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/10/2023 036-213601909-20231005-DE_2023_038-DE